

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Département politique d'emploi, de rémunération,
développement des compétences et égalité professionnelle
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques (DHE222).

CONCOURS INTERNE NATIONAL A AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

PROCES-VERBAL de la réunion d'admissibilité du 7 mars 2024

Vu :

- L'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues
- L'arrêté du 13 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours externe et interne nationaux à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations
- L'arrêté du 22 janvier 2024 fixant la composition du jury des concours externe et interne nationaux à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2024

Le jury du concours interne national à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations s'est réuni le 7 mars 2023 à 10 heures et 30 minutes.

I - Etaient présents pour la délibération, l'ensemble des membres du jury :

Madame Dalila NEMIRI	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, Présidente ;
Monsieur David BALANDIER	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Jill BENEDETTI	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Claire BEYER	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Sandrine BLOUIN	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Véronique BOISSENOT	Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur François BOSCA	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Myriam BRENAC	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Laure BURELLIER	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Madame Mélanie CATHELIN,	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Noël COLLIN	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Pierre COLOMBET	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Stéphanie COUSTON	Directrice d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Julien DETAIS	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Cyrille GUILLOT	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Sébastien LANAU	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Thibault LEFOL	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Arnaud LOMPRESZ	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Olivier MAZAUDOUX	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Sandrine MENDES	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Fabienne MERLIN	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Laëtitia MOULINIER	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Céline NAUDAIN-VARELA	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Dominique NEAU	Directeur d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Hamza OUALI	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Drissia PEDROS	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Frédéric PERRET	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Véronique PIERRE	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Julien RICHARD	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Yoann RICHARD	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Mélanie ROUMEGOUS	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Jean-Pierre SEGALAS	Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Mariama SENE	Agent de catégorie A de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Louise TERUEL	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Sandrine TRIQUET	Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Emmanuelle ZINS	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

II - Rappel des conditions d'admission

Le concours interne national à affectation locale pour le recrutement dans le grade de secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat ou la candidate en situation de travail (durée : trois heures / coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat ou la candidate en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat ou la candidate peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat ou la candidate établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, dont le modèle est fourni par le service organisateur, et le transmet à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidates et candidats admis.

Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves d'admissibilité une note inférieure ou égale à 5 sur 20 et une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury.

En cas d'égalité en nombre de points, la priorité est accordée à celui ou celle qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve écrite obligatoire ;

En cas d'égalité de points à la première épreuve écrite, la priorité est donnée au candidat ou à la candidate ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

III - Nombre de postes :

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 15, répartis ainsi qu'il suit :

**Secrétaires d'administration de classe normale de la
Caisse des dépôts et consignations**

Ville	Concours interne
Paris	6
Bordeaux	6
Angers	3

IV - Seuil d'admissibilité de la présente session :

Pour Angers

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates ayant participé à l'épreuve écrite d'admissibilité du 25 janvier 2024, le jury a délibéré et décidé :

qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe de correcteurs).

Le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admissibilité à la note de **13,75** sur **20**.

Le jury constate-t-il des copies ex-æquo au niveau de la barre d'admissibilité ?

oui mais il n'a pas été nécessaire de les départager.

Le jury établit sur cette base la liste d'admissibilité arrêtée à **13** candidats pour **3** postes ouverts.

Liste des personnes candidates admissibles pour la présente session pour Angers

Le jury déclare admissibles, par ordre alphabétique, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admissibilité ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	ANGELIN	Aurelie
Monsieur	BRIANT	Benoit
Madame	CAROFF	Audrey
Madame	CHEVALIER	Manuella
Madame	DUPRÉ	Cécile
Monsieur	JEANNE	Jonathan
Monsieur	KRAUSE	Jean-Philippe
Madame	MARTIN-IMAM	Sarah
Madame	METIVIER	Julie
Monsieur	POUGIN DE LA MAISONNEUVE	Rodolphe
Madame	ROBERT	Mélisande
Madame	SOËTENS	Sandrine
Monsieur	SOUILHÉ	Jérôme

Pour Bordeaux

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates ayant participé à l'épreuve écrite d'admissibilité du 25 janvier 2024, le jury a délibéré et décidé :

qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe de correcteurs).

Le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admissibilité à la note de **12 sur 20**.

Le jury constate-t-il des copies ex-æquo au niveau de la barre d'admissibilité ?

oui mais il n'a pas été nécessaire de les départager.

Le jury établit sur cette base la liste d'admissibilité arrêtée à **22** candidats pour **6** postes ouverts.

Liste des personnes candidates admissibles pour la présente session pour Bordeaux

Le jury déclare admissibles, par ordre alphabétique, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admissibilité ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	BASSO	Nathalie
Madame	BENA	Margot
Madame	CHABBI	Acia
Madame	DAHBI	Myriam
Madame	DUCLOS	Blandine
Madame	GALLINEAU	Séverine
Madame	LAMBERT	Sarah
Monsieur	LAMOTHE	Guillaume
Madame	LASAULCE	Sylvie
Madame	LEFRANC	Sarah
Monsieur	LY	Nicolas
Madame	MARSALEIX	Eva
Madame	PÉROCHAIN	Clotilde
Madame	PERRAIN	Claire
Madame	RENAULT	Celie
Madame	SABAH	Sandrine
Madame	SAINT BLANCARD	Valerie
Monsieur	SELVE	Andy
Madame	SENECHAL	Rebecca
Monsieur	SINSEAU	Jean-Francois
Madame	VAUTIER	Aline
Madame	VIROULAUD	Emmanuelle

Pour Paris

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates ayant participé à l'épreuve écrite d'admissibilité du 25 janvier 2024, le jury a délibéré et décidé :

qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe de correcteurs).

Le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admissibilité à la note de **12 sur 20**.

Le jury constate-t-il des copies ex-æquo au niveau de la barre d'admissibilité ?

oui mais il n'a pas été nécessaire de les départager.

Le jury établit sur cette base la liste d'admissibilité arrêtée à **20** candidats pour **6** postes ouverts.

Liste des personnes candidates admissibles pour la présente session pour Paris

Le jury déclare admissibles, par ordre alphabétique, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admissibilité ci-après, sous réserve que les intéressé(e)s remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement et l'organisation du concours :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	BENHAMOUCHE	Angelique
Madame	BOURGELAS	Patricia
Madame	BOUZID	Amina
Madame	DABO	Ingrid
Madame	DANGUILLAUME	Farida
Madame	HAMADA	Halima
Monsieur	IDIR	Karim
Madame	KERBOEUF	Cécile
Monsieur	OUALI	Abdelyazid
Madame	PALAVRTIC	Mélissa
Madame	PANZOU	Tracy
Monsieur	PELER	Roger
Madame	RATOMPOSON	Amélie
Monsieur	SAIHI	Samy
Monsieur	SAMUEL	Judes
Monsieur	SEYDI	Alexandre
Madame	SOLAGES	Giselle
Monsieur	SOREAU	Gael
Madame	TECHEC	Isabelle
Madame	WCISLO	Audrey

Fait à Paris, le 7 mars 2024

La Présidente du jury



Dalila NEMIRI

Rappel important : les personnes candidates admissibles qui n'auraient pas déposé leur fiche individuelle de renseignement au moment de l'inscription devront la fournir dans **le délai de huit jours ouvrés à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité (la date de téléversement faisant foi). Aucune relance ne sera réalisée par le service des concours.**